

**HENDERSON MANAGEMENT S.A.**

Société Anonyme

Siège social : 2, rue de Bitbourg - LUXEMBOURG L-1273

R.C.S. B 022 848

Etablissement en France : 32, rue des Mathurins - 75008 PARIS

848 778 544 R.C.S. PARIS

Comptes annuels au 31 décembre 2019

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2019**

ACTIF	Note	2019 EUR	2018 EUR	2018 USD
Immobilisations incorporelles.....	3	6 567 500	-	-
Immobilisations corporelles.....	4	449 026	248 894	284 529
Autres actifs non courants.....	5	1 441 376	-	-
Particip. dans les stés affiliées...	6	931 777	931 786	1 065 192
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>		<b>9 389 679</b>	<b>1 180 680</b>	<b>1 349 721</b>
Comptes clients et rattachés.....	7	46 987 975	42 545 825	48 637 140
- Mont. dus par des stés affiliées		1 208 664	4 852 879	5 547 669
Val. mob. : aut. val. mobilières....	8	73 619	73 608	84 147
Trésorerie en bq. et encaisse.....		37 142 300	46 879 930	53 591 762
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>85 412 558</b>	<b>94 352 242</b>	<b>107 860 718</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>94 802 237</b>	<b>95 532 922</b>	<b>109 210 439</b>

PASSIF	Note	2019 EUR	2018 EUR	2018 USD
Capital et réserves :				
- Capital libéré .....	9	174 952	174 952	200 000
- Réserves :				
. Réserve légale .....	10	30 617	30 617	35 000
. Autres réserves.....	11	16 709 959	1 193 358	1 364 212
. Report à nouveau.....	12	14 716 491	8 373 693	9 572 561
. Résultat d'exercice.....	12	6 177 668	6 641 149	7 591 967
<b>TOT. RES. DE CAP. ET PASSIF</b>		<b>37 809 687</b>	<b>16 413 769</b>	<b>18 763 740</b>
Montant dus aux stés affiliées....		51 021 560	78 227 247	89 427 098
Dettes fiscales et sociales .....		792 251	-	-
Autres créanciers .....		5 178 739	891 906	1 019 601
<b>TOTAL CREANCIERS</b>		<b>56 992 550</b>	<b>79 119 153</b>	<b>90 446 699</b>
<b>TOTAL DES RESERVES DE CAPITAL ET DU PASSIF</b>		<b>94 802 237</b>	<b>95 532 922</b>	<b>109 210 439</b>

COMPTE DE RESULTAT	Note	2019 EUR	2018 EUR	2018 USD
Chiffre d'affaires net.....	14	172 298 665	223 885 578	255 939 432
Autres intérêts et produits ass. ...		268	1 997 971	2 284 022
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>172 298 933</b>	<b>225 883 549</b>	<b>258 223 454</b>
Autres charges externes.....	15	(156 992 305)	(212 778 162)	(243 241 760)
Charges de personnel.....	18	(7 286 566)	(904 176)	(1 033 628)
Intérêts à payer et aut. ch. ass....		(447 144)	(2 089 331)	(2 388 461)
Autres charges d'exploitation.....	16	(989 459)	(3 287 074)	(3 757 687)
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>(165 715 474)</b>	<b>(219 058 743)</b>	<b>(250 421 536)</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT.....</b>		<b>6 583 459</b>	<b>6 824 806</b>	<b>7 801 918</b>
Impôt sur résultat .....	19	(405 791)	(183 657)	(209 951)
<b>RESULTAT POUR L'EXER. ....</b>		<b>6 177 668</b>	<b>6 641 149</b>	<b>7 591 967</b>

**ANNEXE.**

**NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES.** HENDERSON MANAGEMENT S.A. (la « Société ») a été constituée au Luxembourg le 30/05/1985 sous forme de société anonyme pour une durée illimitée. La Société agit en qualité de société de gestion pour les fonds JANUS HENDERSON HORIZON FUND et JANUS HENDERSON FUND (les « Fonds »), qui revêtent tous deux la forme de société d'investissement à capital variable (SICAV), respectivement constitués les 30/05/1985 et 26/09/2000. HENDERSON MANAGEMENT S.A. a reçu, le 18/10/2013, l'agrément de la CSSF en qualité de Société de gestion relevant du chapitre 15. Le 01/04/2019, la Société s'est portée acquéreur des activités européennes des sociétés HENDERSON GLOBAL INVESTORS LIMITED et JANUS CAPITAL INTERNATIONAL LIMITED (toutes des sociétés du même groupe). La Société est une filiale de HENDERSON HODLINGS GROUP BV. JANUS HENDERSON GROUP PLC, immatriculée à Jersey, se considère comme la société mère ultime et elle intègre les résultats de la Société à ses comptes consolidés annuels. Des copies du rapport annuel et des comptes de JANUS HENDERSON GROUP PLC peuvent être obtenues à l'adresse suivante : 47, esplanade, St. HELIER, JERSEY, JE1 0BD.

**NOTE 2 - PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES.** Les comptes annuels sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux réglementations en vigueur dans le Grand Duché de Luxembourg, selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et règles d'évaluation sont, en plus de celles établies par la loi du 19/12/2002, telle qu'elle est amendée au moment considéré, déterminées et appliquées par le Conseil d'administration. La préparation des comptes annuels impose l'emploi de certaines estimations comptables cruciales. Le Conseil d'administration est également tenu d'exercer son jugement lors de l'application desdites politiques comptables. Les changements d'hypothèses peuvent avoir des effets significatifs sur les comptes annuels de la période au cours de laquelle les hypothèses sont modifiées. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les comptes annuels présentent donc une image sincère et fidèle de la position financière de la société et de ses résultats. La société réalise des estimations et adopte des hypothèses qui ont des effets sur le montant des actifs et passifs de l'exercice suivant. Les estimations et les jugements sont évalués en continu et se basent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, dont les perspectives liées à certains événements futurs qui sont estimées raisonnables dans ces circonstances. Les principales politiques comptables sont les suivantes : **Actifs financiers.** Les immobilisations financières détenues à titre d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des provisions pour dépréciation à caractère durable. **Actifs incorporels.** Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur prix d'achat diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est constaté linéairement au cours de la durée de vie des actifs, comme suit : écarts d'acquisition comptabilisés sur l'achat des activités européennes - 10 ans. **Actifs corporels.** Les immobilisations corporelles se composent des améliorations locatives, du mobilier et des équipements de bureau et sont comptabilisées à leur coût diminué de la dépréciation cumulée. La dépréciation des actifs est calculée sur leur durée de vie utile de manière linéaire. **Conversion de devise étrangère.** Les comptes de la société sont

exprimés en euros (EUR ou €). Les transactions réalisées dans d'autres devises sont converties en euros au taux de change correspondant approximativement au véritable taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les investissements acquis dans d'autres devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de l'acquisition. Les autres actifs et passifs libellés dans d'autres devises sont convertis en euros au taux de change à la date du bilan. Les pertes et gains de change sont comptabilisés dans le compte de résultats. A compter du 01/01/2019, la devise de présentation des comptes passe du dollar US (USD ou \$) à l'euro. Les montants précédemment constatés en dollars US ont été convertis en euros au taux de change à la date de conversion, soit 1,1432 \$/euros. **Débiteurs.** Les montants dus par les débiteurs sont évalués à leur valeur nominale et font l'objet d'un ajustement de valeur si le recouvrement est compromis. Ces ajustements de valeur sont interrompus si les motifs justifiant les ajustements de valeur ont cessé de s'appliquer. **Valeurs mobilières.** Les investissements sont constatés à leur coût diminué de toute provision pour dépréciation à caractère durable. **Créanciers.** Les montants dus aux créanciers sont évalués à leur valeur nominale et font l'objet d'ajustement de leur valeur si le recouvrement est compromis. Ces ajustements de valeur sont interrompus si les motifs justifiant les ajustements de valeur ont cessé de s'appliquer. **Revenus et charges.** Les revenus et charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. **Baux.** La Société détermine si un accord constitue à un bail dès l'origine. Le droit d'usage des actifs représente le droit de la Société à utiliser un actif sous-jacent pour la durée du bail et le passif locatif représente l'obligation de la Société de procéder aux paiements du bail en rapport. Les actifs comportant droit d'usage sont intégrés au poste des autres actifs non courants du bilan de la Société. Les passifs locatifs sont comptabilisés au poste des autres créanciers.

**NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.** Pendant l'exercice, la Société a acquis les activités des succursales européennes de HENDERSON GLOBAL INVESTORS LTD et JANUS CAPITAL INTERNATIONAL LIMITED. Le montant payé était de 7,1 Meuros qui ont été comptabilisés au poste des actifs incorporels et sont amortis sur 10 ans. **2019 EUR.** Coûts, Au 1<sup>er</sup> janvier : 0, Acquisition d'immobilisations et Au 31 décembre : 7 100 000, Amortissements, Au 1<sup>er</sup> janvier : 0, Charges d'exercice et Au 31 décembre : (532 500), Valeur comptable, Au 1<sup>er</sup> janvier : 0, Au 31 décembre : 6 567 500.

**NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES.** Toutes les immobilisations corporelles correspondent à des améliorations locatives, du mobilier, des installations et des équipements de bureau.

	2019 EUR	2018 EUR	2018 USD
Coûts :			
- Au 1 <sup>er</sup> janvier.....	362 731	362 731	414 664
- Acquisition d'immobilisations .....	274 109	0	0
<b>AU 31 DECEMBRE .....</b>	<b>636 840</b>	<b>362 731</b>	<b>414 664</b>
Dépréciation :			
- Au 1 <sup>er</sup> janvier.....	(113 837)	(87 756)	(100 320)
- Charges d'exercice.....	(73 977)	(26 081)	(29 815)
<b>AU 31 DECEMBRE .....</b>	<b>(187 814)</b>	<b>(113 837)</b>	<b>(130 135)</b>
Valeur comptable :			
- Au 1 <sup>er</sup> janvier.....	248 894	274 975	314 344
- Au 31 décembre.....	449 026	248 894	284 529

**NOTE 5 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS. 2019 EUR.** Bail d'exploitation : 1 279 936, Caution locative : 161 440, Total : 1 441 376.

**NOTE 6 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES AFFILIEES.** Au 31/12/2019, la Société détenait l'intégralité du capital de HENDERSON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.. La société était en liquidation depuis le 01/12/2014. La valeur comptable de l'investissement dans la société s'élève à 0,9 Meuros (en 2018 : 0,9 Meuros soit 1,1 million de dollars). La valeur comptable se justifiait par les actifs nets de la société au 31/12/2019.

**NOTE 7 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.** Les comptes clients et autres comptes rattachés se composent principalement des créances commerciales associées aux frais de gestion à recevoir des fonds JANUS HENDERSON HORIZON FUND et JANUS HENDERSON FUND.

**NOTE 8 - VALEURS MOBILIERES.** Au 31/12/2019, la Société détenait une participation dans le fonds JANUS HENDERSON HORIZON FUND au prix de 73 619 euros (en 2018 : 73 608 euros soit 84 147 USD) et une valeur de marché de 163 704 euros (en 2018 : 128 453 euros ou 146 844 USD).

**NOTE 9 - CAPITAL LIBRE.** Capital autorisé, émis et intégralement libéré, 200 actions d'une valeur nominale de 1 000 USD/action, 2019 EUR, 174 952, 2019 USD : 200 000, 2018 EUR : 174 952, 2018 USD : 200 000. Le capital de la Société est supérieur au capital minimal de 125 000 euros (150 105 USD) imposé pour une société de gestion OPCVM. La Société n'a acquis aucune de ses propres actions.

**NOTE 10 - RESERVE LEGALE.** Les sociétés luxembourgeoises doivent impérativement mettre en place une réserve légale correspondant au minimum à 5 % des revenus nets annuels, après déduction des pertes reportées, à moins que cette réserve ne soit égale à 10 % de la valeur nominale du capital social libéré. Cette réserve ne peut faire l'objet de distribution sous forme de dividendes en numéraire ou, à défaut, pendant la durée de vie de la Société. L'affectation de la réserve légale est effectuée après approbation de l'assemblée générale des actionnaires. Une fois que le montant de la réserve légale dépasse 10 % de la valeur nominal du capital social libéré, aucune autre affectation n'est requise.

**NOTE 11 - AUTRES RESERVES.**

	Réduction de l'impôt sur patrimoine	Réserve indisponible	Réduction de l'impôt sur le patrimoine	Réserve indisponible
	EUR	EUR	USD	USD
2014-2015.....	27 845	139 225	33 805	169 025
2016.....	109 195	545 975	118 884	594 420
2017.....	51 400	257 000	47 927	239 633
2018.....	42 545	212 725	51 025	255 125
2019.....	78 217	391 083	89 415	447 075
<b>TOTAL</b>	<b>309 202</b>	<b>1 546 008</b>	<b>341 056</b>	<b>1 705 278</b>

En 2019, l'impôt sur le patrimoine de la Société a été réduit de 78 217 euros. En 2019, suite à l'approbation des Actionnaires réunis en Assemblée Générale Annuelle, un montant de 391 083 euros a été affecté aux réserves indisponibles, soit cinq fois le montant d'impôt sur le patrimoine de 2019. En 2020, l'impôt sur le patrimoine de la Société devrait être réduit de 121 054 euros. Sur approbation des Actionnaires réunis en Assemblée Générale Annuelle, un montant de 605 272 euros sera affecté aux réserves indisponibles, soit cinq fois le montant de l'impôt sur le patrimoine de 2020. En outre, il est aussi demandé l'approbation pour la libération de la réserve indisponible de 2014/2015 pour un montant de 139 225 EUR étant

donné que ces sommes ont été conservées pendant la période requise de cinq ans.  
**NOTE 12 - REPORT DU BENEFICE.** Les mouvements en cours d'exercice concernant le report du bénéfice sont les suivants :

	2019 EUR	2018 EUR	2018 USD
Bénéfices reportés au 31 décembre .....	8 373 693	9 248 950	10 573 130
Bénéfices pr l'exer. clos le 31 décembre .....	6 641 149	4 229 731	4 835 304
Dividende.....	-	(4 811 180)	(5 500 000)
Transfert vers la rés. indisponible (Note 9)...	(3 291 083)	(316 580)	361 905
Transfert de la rés. indisponible (Note 9).....	92 732	22 772	26 032
<b>BENEF. REPORTES AU 31 DECEMBRE.....</b>	<b>14 716 491</b>	<b>8 373 693</b>	<b>9 572 561</b>

**NOTE 13 - AFFECTATION PROPOSEE DES BENEFICES CUMULES.**

	2019 EUR	2018 EUR	2018 USD
Bénéfices reportés au 31 décembre (avant affectation des bénéf. courants d'exer.).....	14 716 491	8 373 693	9 572 561
Bénéfices pr l'exer. clos le 31 décembre .....	6 177 668	6 641 149	7 591 967
Transfert vers la rés. indisponible (Note 9).....	(605 272)	(391 083)	(447 075)
Transfert de la rés. indisponible (Note 9).....	139 225	92 732	106 009
<b>BENEF. REPORTES AU 31 DECEMBRE.....</b>	<b>20 428 112</b>	<b>14 716 491</b>	<b>16 823 462</b>

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration ou l'Assemblée Générale des actionnaires peuvent approuver le paiement de dividendes intermédiaires, sous réserve de ce qui suit : (i) les comptes intermédiaires ont été établis avec des fonds disponibles suffisants ; et (ii) le montant à distribuer ne dépasse pas le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel des comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des sommes tirées des réserves disponibles pour cette finalité, diminué des pertes reportées et de toutes les autres sommes qui doivent être affectées à la réserve. Aucun dividende n'a été payé en 2019.

**NOTE 14 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET.** Le chiffre d'affaires net concerne les frais de gestion perçus. En vertu des termes du contrat de gestion conclu par la Société et les fonds JANUS HENDERSON HORIZON FUNDS et JANUS HENDERSON FUNDS, la Société est en droit de percevoir des frais de gestion des fonds. Le montant varie selon les Fonds et les compartiments et le taux de rémunération par an est le suivant : JANUS HENDERSON HORIZON FUNDS : frais de gestion dans une fourchette de 0,15 % à 1,75 % par an de la valeur nette des actifs des catégories de parts concernées. JANUS HENDERSON FUNDS : frais de gestion dans une fourchette de 0,65 % à 2,25 % par an de la valeur nette des actifs des catégories de parts concernées.

**NOTE 15 - AUTRES CHARGES EXTERNES.** Conformément à la politique du groupe en matière de prix de transfert, la Société partage les bénéfices avec HENDERSON GLOBAL INVESTORS LIMITED pour des services de gestion de l'investissement et de distribution.

**NOTE 16 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION.** Les autres charges d'exploitation sont les suivantes : Perte/(gain) de change, 2019 EUR : (2 112 102), 2018 EUR : 2 816 257, 2018 USD : 3 219 463. Autres charges d'exploitation, 2019 EUR : 3 101 561, 2018 EUR : 470 817, 2018 USD : 538 224, Total, 2019 EUR : 989 459, 2018 EUR : 3 287 074, 2018 USD : 3 757 687.

**NOTE 17 - FRAIS D'AUDIT.** En 2019, la Société a comptabilisé des frais d'audit à concurrence de 27 000 euros (en 2018 : 13 000 euros ou 14 605 USD) qui ont été comptabilisés au poste des autres charges d'exploitation.

**NOTE 18 - FRAIS DE PERSONNEL.** Les frais de personnels ci-dessous concernent la rémunération des salariés basés au Luxembourg et dans les succursales. Tous les salariés sont sous contrat de travail avec la Société ou ses succursales. Traitements, salaires et primes, 2019 EUR : 6 178 119, 2018 EUR : 710 000, 2018 USD : 811 651, Cotisations sociales et caisses de retraite, 2019 EUR : 1 108 447, 2018 EUR : 194 176, 2018 USD : 221 977, Total, 2019 EUR : 7 286 566, 2018 EUR : 904 176, 2018 USD : 1 033 628. La Société a employé en moyenne pendant l'exercice 36 personnes (en 2018 : 4).

<b>NOTE 19 - IMPOT SUR LES REVENUS</b>	2019 EUR	2018 EUR	2018 USD
Impôts au Luxembourg :			
- Impôt sur les sociétés.....	121 054	138 839	158 717
- Impôt commercial communal.....	43 740	44 818	51 234
<b>TOTAL</b>	<b>164 794</b>	<b>183 657</b>	<b>209 951</b>
Impôts étrangers .....	240 997	-	-
<b>CH. TOTALE D'IMPOT S/LES REVENUS....</b>	<b>405 791</b>	<b>183 657</b>	<b>209 951</b>

**NOTE 20 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.** Il est devenu évident depuis la fin de l'exercice que la propagation du COVID-19 a eu de graves conséquences sur de nombreuses économies du monde entier, y compris le Luxembourg, qu'il s'agisse des effets du virus ou des mesures prises par les gouvernements pour limiter sa propagation. L'émergence et l'épidémie de COVID-19 ne sont pas considérées apporter des informations complémentaires sur les conditions qui existaient à la date du bilan. Nous estimons qu'il s'agit d'un événement postérieur à la clôture du bilan qui ne donne pas lieu à ajustement et c'est pourquoi l'estimation des actifs et passifs des comptes n'a pas été ajustée pour tenir compte de son effet potentiel. Il est encore trop tôt pour connaître toutes les conséquences de cette situation et pour estimer les effets financiers, mais il est possible que le COVID-19 ait des conséquences significatives sur les niveaux de la masse sous gestion (AUM) de la Société qui sont directement liés aux revenus de la Société.

**RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS. Notre avis.** Les comptes annuels ci-joints donnent, selon nous, une image sincère et fidèle de la position financière de la société HENDERSON MANAGEMENT S.A. (la « Société ») au 31/12/2019 et des résultats de ses opérations pour l'exercice alors clos conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels. **Ce que nous avons vérifié.** Les comptes annuels de la Société se composent de ce qui suit : bilan au 31/12/2019 ; compte de résultat pour l'exercice clos ; et notes aux comptes annuels, ce qui comprend un résumé des principales politiques comptables appliquées. **Base de notre avis.** Nous avons mené nos opérations de vérifications conformément à la loi du 23/07/2016 relative à la profession d'audit (Loi du 23/07/2016) et aux Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la « Commission de surveillance du Secteur Financier » (CSSF). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23/07/2016 et des ISA, telles qu'elles ont été adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, sont décrites en détails dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adaptés pour fournir une base à notre avis. Nous agissons indépendamment de la Société, conformément au Code déontologique des experts comptables professionnels du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA), tel qu'il a été adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi que toutes

les autres obligations déontologiques qui sont applicables à notre vérification des comptes annuels. Nous avons rempli nos autres responsabilités déontologiques au titre de ces obligations éthiques. **Autres informations.** Le Conseil d'administration est responsable des autres informations qui comprennent les informations déclarées sur le rapport de la direction mais excluent les comptes annuels et notre rapport les concernant. Notre avis sur les comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance ou autre conclusion à cet égard. Dans le cadre de nos vérifications des comptes annuels, notre responsabilité implique de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, nous devons envisager si ces autres informations sont matériellement incompatibles avec les comptes annuels ou les informations que nous avons obtenues au cours de l'audit ou, si ces informations semblent à tous autres égards comporter des inexactitudes matérielles. Si, compte tenu des tâches que nous avons réalisées nous en concluons qu'il existe des inexactitudes matérielles de ces autres informations, nous sommes tenus de déclarer ce fait. Nous n'avons rien à déclarer à cet égard. **Responsabilités du Conseil d'administration en matière de comptes annuels.** Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère et fidèle des comptes annuels, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels, et des contrôles internes jugés nécessaires par le Conseil d'administration afin de permettre la préparation de comptes annuels libres de toute inexactitude matérielle, en raison d'une fraude ou d'une erreur. Le Conseil d'administration doit, dans le cadre de la préparation des comptes annuels, évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation en déclarant, le cas échéant, les éléments associés à la continuité de l'exploitation et en utilisant le principe comptable de la continuité d'exploitation à moins que le Conseil d'administration n'ait l'intention de liquider la Société, de cesser ses opérations ou n'ait aucune autre alternative réaliste. **Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels.** L'objectif de nos vérifications est d'obtenir des assurances raisonnables confirmant que les comptes annuels sont, dans leur ensemble, libres de toute inexactitude matérielle, en raison d'une fraude ou d'une erreur et d'émettre un rapport d'audit présentant notre avis. Des assurances raisonnables correspondent à un niveau d'assurance élevé mais nous ne garantissons pas qu'un audit mené conformément à la Loi du 23/07/2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF détectera systématiquement une inexactitude matérielle si elle existe. Les inexactitudes peuvent être dues à une fraude ou une erreur et sont considérées matérielles si, à titre individuel ou global, elles pourraient raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises après lecture des présents comptes annuels. Dans le cadre d'un audit conforme à la Loi du 23/07/2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'un scepticisme professionnel tout au long des opérations de vérification. Par ailleurs : nous identifions et évaluons les risques d'inexactitude matérielle des comptes annuels, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, nous créons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenons des éléments probants suffisants et adaptés nous permettant d'établir la base de notre avis. Le risque de ne pas détecter une inexactitude matérielle découlant d'une fraude est supérieur au risque en cas d'erreur étant donné que la fraude peut impliquer des actes de collusion, des actes frauduleux, des omissions volontaires, des déclarations trompeuses ou le détournement des contrôles internes ; nous connaissons les contrôles internes associés à l'audit afin de créer des procédures d'audit adaptées aux circonstances mais l'objectif n'est pas d'exprimer un avis sur l'efficacité des contrôles internes mis en place par la Société ; nous évaluons le caractère suffisant des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et déclarations en rapport du Conseil d'administration ; nous présentons nos conclusions sur la bonne application, par le Conseil d'administration, du principe comptable de continuité d'exploitation et, compte tenu des éléments probants obtenus, sur l'existence d'incertitudes matérielles liées à des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous en concluons qu'il existe une incertitude matérielle, nous sommes tenus de relever dans notre rapport d'audit les déclarations concernées des comptes annuels ou, si de telles déclarations ne sont pas adaptées, de modifier notre avis. Nos conclusions se basent sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Il convient cependant de noter que des événements ou conditions futurs pourraient avoir pour conséquence de remettre en cause la continuité d'exploitation de la Société ; nous évaluons la présentation, la structure et le contenu (pris dans leur ensemble) des comptes annuels, ce qui comprend les déclarations et, nous vérifions que les comptes annuels représentent les opérations sous-jacentes et autres événements de manière sincère et fidèle. Nous communiquons avec les personnes chargées des questions de gouvernance concernant notamment le périmètre prévu, le calendrier de l'audit et les principales conclusions de l'audit, ce qui comprend les principales irrégularités des contrôles internes que nous identifions au cours de nos vérifications. **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires.** Le rapport de la Direction est conforme aux comptes annuels et a été préparé conformément aux obligations légales applicables à cet égard. PRICEWATERHOUSECOOPERS, Société coopérative représentée par John Michael DELANO, Luxembourg, le 18 mai 2020.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.